

Compte rendu de la réunion
du BUREAU du CRC Poitou-Charentes
Mercredi 30 mars 2011

Sous la présidence de Monsieur Gérald VIAUD, étaient réunis (voir fiche de présence en annexe).

-*-

1. Vols d'huîtres :

Devant la multiplication des vols d'huîtres ces dernières semaines, une réunion a été organisée par le Préfet de Charente-Maritime le mardi 29 mars, en présence de son Directeur de cabinet, du Commandant de gendarmerie, du Sous-Préfet de Rochefort, des Renseignements Généraux et du Président du CRC.

Le renforcement de la surveillance par les unités de Gendarmerie a été évoqué. Leur manque de moyens a été souligné.

La profession a rappelé les différentes pistes à l'étude :

- Le recours à un module antivol GPS/GSM étanche à l'immersion
- L'utilisation de puces électroniques miniatures, intégrées dans le maillage des poches ostréicoles
- L'installation de récepteur (de type AIS) sur les chalands ostréicoles permettant de tracer leurs déplacements

Aucune de ces solutions ne semble pour l'instant satisfaisante.

Le bureau souhaite malgré tout que le CRC poursuive ses investigations sur chacune de ces pistes.

Dans l'immédiat, il propose de retenir la proposition consistant à équiper le chaland du garde juré du CRC d'un radar puissant capable d'enregistrer les déplacements de navires, couplé avec un système de GPS et un logiciel de navigation. Le coût de cet investissement est de 10 000 € TTC.

Pour accroître l'efficacité du dispositif mis en œuvre par le CRC, une coordination avec les services de Gendarmerie à terre est à envisager.

Le recours à des Garde jurés bénévoles pour assister Francis BEDIS dans sa mission est nécessaire pour des raisons de sécurité.

Le Préfet s'est engagé à communiquer sur l'ensemble des actions mises en oeuvre dans le département pour lutter contre les vols.

Le CRC complétera et appuiera cette communication.

2. Rejaugage des navires ostréicoles en unité UMS :

La Direction des douanes de Bordeaux est intervenue comme prévu à Port des Barques et à Chaillevette. La poursuite de cette opération peut désormais s'envisager sur tous les secteurs ostréicoles du département.

La procédure à suivre est la suivante :

- 1) Les responsables de secteurs désignés par le CRC diffuseront l'information et recueilleront les fiches de renseignements
- 2) Le CRC adressera ces fiches à la direction des douanes en les regroupant par zones géographiques
- 3) Les responsables de secteur organiseront le déplacement et l'intervention des douanes sur leur secteur (prise de rendez-vous notamment)

Commissions des Cultures Marines :

L'application du nouveau décret pose d'importantes difficultés du fait :

- De la mise systématique à l'affichage des substitutions de concessions
- Des exigences de la DREAL (par ailleurs absente) qui veut limiter la durée de renouvellement des concessions à deux ans dans l'attente du nouveau schéma des structures et qui veut imposer sans délai des études d'incidences pour chaque demande individuelle de concession

En conséquence le Bureau décide :

- 1) Qu'un courrier sera adressé au Préfet de Charente-Maritime (voir en annexe) pour dénoncer l'absence et les exigences de la DREAL lors des deux dernières réunions de la Commission des Cultures Marines
- 2) Qu'un courrier sera adressé au Président du Comité National de la Conchyliculture pour demander un réexamen du décret de 1983 modifié, en particulier les dispositions relatives à l'affichage de substitutions

Ces deux courriers seront communiqués pour information aux membres de la Commission des Cultures Marines.

3. Exploitation des gisements naturels :

- Un arrêté du Préfet de Région en date du 29/03/2010 permet l'exploitation des gisements naturels de naissains et de juvéniles d'huîtres creuses sur les gisements naturels coquilliers du littoral du département de la Charente- Maritime classés du point de vue de la salubrité en zone A ou B (application de la note DPMA du 06/07/2010).
 - ➔ Le CRC assurera la diffusion de cet arrêté qui décrit précisément la procédure à suivre pour chaque professionnel intéressé.
- Deux autres arrêtés du Préfet de Région concernent la pêche à pied professionnelle sur les gisements fermés le 09/09/2010.

La pêche à pied professionnelle est ré-ouverte à compter du 29/03/2011. La pêche de loisir reste suspendue.

4. Protocole d'accord relatif à un approvisionnement partiel de sauvegarde de la filière conchylicole :

Un projet de contractualisation pour 2011 a été transmis pour information aux CRC (cf. document joint en annexe).

Compte tenu de l'importance de cette opération, une réunion spécifique du conseil d'administration sera très rapidement consacrée à ce sujet.

Eric MARISSAL informe le bureau qu'il ne signera pas le protocole en l'état pour les raisons suivantes :

- Problèmes rencontrés sur les lignées R de production liés à la consanguinité.
- Pas de différenciation entre les éclosoirs dans l'attribution du nombre de géniteurs.
- Rôle excessif du comité de suivi.
- Absence d'obligation de vendre en dessous de la taille T10 etc.

5. Suivi des assises de Conchyliculture :

Un groupe de travail a été mis en place à la demande du Ministre de l'agriculture et s'est réuni une première fois à Paris.

La présence du Président du syndicat des éclosoirs a surpris la profession. Dans un souci de rééquilibrage, un représentant des naisseurs a été désigné (Michel GRASSET).

Un point sur l'avancement de la mise en œuvre des propositions a été réalisé, duquel il ressort que rien n'avance véritablement si ce n'est la prise en compte des programmes IFREMER (au détriment le plus souvent d'autres opérations qui n'intéresse pas l'institut scientifique).

6. Organisation du service Trézence :

Depuis le 1^{er} janvier, l'équipage est réduit à 4 personnes :

- 2 patrons mécaniciens
- 2 matelots

du fait de l'arrêt maladie de Didier ROSSIGNOL et de la démission de Jean-Marc LACLARE.

Le planning prévisionnel 2011 (cf. document joint) a été établi sur cette base et prévoit un roulement de l'équipage sachant que la décision d'effectif est fixé à 3 marins.

Le nombre de journées de navigation de la Trézence qui découle de cette organisation est de 140 environ sur la base d'une durée moyenne journalière de 10 heures et déduction faite des heures consacrées, à l'entretien du matériel.

Le Bureau décide de mettre en place un groupe de travail chargé d'examiner en détail le fonctionnement de la Trézence suite à plusieurs anomalies ou abus constatés par le Président depuis le début de l'année (frais téléphoniques, frais de déplacement, facture à caractère privé, recours systématique à certains prestataires...).

Le budget analytique de la Trézence pour l'année 2010 sera transmis pour information aux membres du Bureau.

7. Questions diverses :

- **Enquête publique Malconche** : Elle se déroulera du 07/04/2011 au 11/05/2011.

Les documents et le registre d'enquête publique seront consultables à la Mairie de Saint Georges où le commissaire enquêteur Monsieur ARNOULT tiendra des permanences.

Commissions du CRC :

Le Président invite les responsables de commissions à réunir leur groupe comme cela avait été envisagé lors de la mise en place du CRC en 2010.

Enquête sur mortalités CREAA/CRC :

A la demande du CRC Poitou-Charentes, le CREAA entame la réalisation d'une enquête sur la perception par les professionnels des surmortalités affectant le naissain et les juvéniles depuis 2006.

Les objectifs de cette enquête sont :

- de donner la parole aux ostréiculteurs pour comprendre comment ils se positionnent face à la crise qu'ils traversent.
- de rendre compte des difficultés auxquelles font face les ostréiculteurs, ainsi que des stratégies mises en place et des besoins exprimés par la profession pour s'adapter à cette situation et la façon dont ils envisagent l'avenir de leur exploitation et plus globalement de la profession.

Une chargée de mission (Margaux CARLIER) a été recrutée par le CREAA pour une durée de 6 mois.

L'échantillon des ostréiculteurs consultés sera tiré au sort.

-*-